



Carole Grandjean

Députée de Meurthe-et-Moselle

Commissaire aux Affaires Sociales

Commissaire aux Affaires Européennes

Auteure d'un rapport sur le socle européen des droits sociaux

Rapporteuse d'une mission visant à améliorer la protection des travailleurs des plateformes numériques



CGrandjean54



GrandjeanCarole



carolegrandjean

www.carolegrandjean.fr

La députée Carole GRANDJEAN défend la mise en place d'un salaire minimum pour tous les travailleurs de l'Union Européenne

La proposition de directive de la Commission Européenne portant sur les salaires minimums adéquats a été présentée par Carole GRANDJEAN, ce mardi 8 décembre 2020, en Commission des Affaires Européennes. La députée s'est exprimée en faveur de cette directive.

La députée a rappelé des chiffres qu'elle considère comme inquiétants : « 70% des travailleurs européens qui touchent un salaire minimum considèrent que les fins de mois sont un peu voire très difficiles. La proportion de personnes en situation de pauvreté, alors même qu'elles travaillent, représentait en 2018, 9,4% du total des actifs à l'échelle de l'UE. Partant de ces deux constats, il est d'une nécessité impérieuse de mettre en place un salaire minimum pour des conditions de vie descentes, pour tous les travailleurs européens. » La députée ajoute : « Il n'est pas admissible, qu'au sein même de l'Union Européenne, en 2020, le travail ne paie pas. »

Selon elle, **les travailleurs de l'Union Européenne sont inégalement protégés par les Etats membres.** Elle illustre son propos : « En 2020, le salaire minimum oscille entre 312 euros brut par mois en Bulgarie et 2 142 euros au Luxembourg. » Elle complète : « 9 pays de l'UE présentent un salaire minimum légal inférieur au seuil de pauvreté ». Pour Carole Grandjean, ces données démontrent **la nécessité de mettre en place des mesures de protection au sein de l'Union Européenne.**

Elle précise : « Cette directive n'a pas vocation à contraindre tous les pays membres de fixer un salaire minimum identique, cela serait contraire au dialogue social et à la négociation collective auxquels je suis très attachée. Cette directive propose de **fixer des critères communs et clairs pour déterminer le niveau des salaires minimums respectifs.** » Elle propose comme critères : le pouvoir d'achat des salaires minimums par exemple, ou encore le niveau général des salaires bruts et leur répartition, et enfin le taux de croissance des salaires bruts et l'évolution de la productivité du travail.

Plus qu'une question de pouvoir d'achat, la mise en place du salaire minimum est une question de justice sociale et d'égalité entre les femmes et les hommes, selon la députée. En effet, elle rappelle que 60% des travailleurs qui touchent un salaire minimum sont des femmes. Engagée depuis le début de son mandat dans la lutte contre les inégalités relatives au genre, ce chantier du salaire minimum est pour la députée, la condition d'une Europe juste qui contribue à réduire les inégalités salariales.

La députée ajoute « **les salaires minimums ont de multiples effets bénéfiques : au-delà des effets sociaux, ils bénéficient à nos économies puisqu'ils soutiennent la demande intérieure et renforcent les incitations au travail.** »

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr

Carole GRANDJEAN conclut : « *Je crois au projet européen et à la construction d'une Europe véritablement sociale. La mise en place du salaire minimum en est un pilier indispensable. C'est aussi une des conditions d'une reprise économique juste, durable et inclusive.* »

Également rapporteure d'une mission visant à améliorer la protection des travailleurs des plateformes numérique et d'une mission relative à la mise en place du socle européen des droits sociaux, cette directive est pour Carole GRANDJEAN **une marque supplémentaire d'une Europe qui protège.**

Madame la députée Carole GRANDJEAN demeure très engagée sur ces sujets et travaille à ce que des cadres soient instaurés afin de **bâtir une Europe à la fois innovante et responsable.**

Contact
en circonscription : 03 83 34 38 51
à Paris : 01 40 63 75 67
carole.grandjean@assemblee-nationale.fr